

RUBRIQUE 2

(Séance du CA du 18 juin 2019)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS TENUE LE MARDI 28 MAI 2019, À 18 H 30, DANS LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

Sont présents :

Francine Morin, préfet, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;
Claude Corbeil, préfet suppléant, Ville de Saint-Hyacinthe;
Yves de Bellefeuille, Municipalité de Saint-Jude;
Stéphane Bernier, Municipalité de Saint-Louis;
Alain Jobin, Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;
Richard Veilleux, Municipalité de Saint-Hugues;

formant le quorum en conformité avec le Règlement numéro 08-263 constituant le comité administratif.

Sont également présents :

André Charron, directeur général;
Magali Loisel, avocate et greffière.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ordre du jour – Adoption;
- 2- Séance ordinaire du 23 avril 2019 – Procès-verbal – Approbation;
- 3- Période de questions;
- 4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES**
- 4-1 Bordereau des comptes à payer numéro 01-05A (Administration générale), Partie 1, au 24 mai 2019 – Approbation;
- 4-2 Bordereau des comptes payés numéro 01-05 (Administration générale), Partie 1, au 24 mai 2019 – Dépôt;
- 4-3 Bordereau des comptes payés numéro 02-05 (Administration et évaluation), Partie 2, au 24 mai 2019 – Dépôt;
- 4-4 Bordereau des comptes payés numéro 03-05 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, au 24 mai 2019 – Dépôt;
- 4-5 Bordereau des comptes payés numéro 04-05 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, au 24 mai 2019 – Dépôt;
- 4-6 Bordereau des comptes payés numéro 07-05 (Vente pour non-paiement des taxes), Partie 7, au 24 mai 2019 – Dépôt;
- 4-7 Bordereau des comptes payés numéro 08-05 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, au 24 mai 2019 – Dépôt;
- 4-8 Bordereau des comptes payés numéro 09-05 (Prévention incendie), Partie 9, au 24 mai 2019 – Dépôt;
- 4-9 Bordereau des comptes payés numéro 11-05 (Service juridique), Partie 11, au 24 mai 2019 – Dépôt;

5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- 5-1 Schéma d'aménagement révisé – Examen de concordance – Règlement numéro 2019-347 – Municipalité de Saint-Dominique;
- 5-2 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 497-5 – Municipalité du Village de Sainte-Madeleine;
- 5-3 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 400-4 – Ville de Saint-Hyacinthe;
- 5-4 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 318-19 – Municipalité de Saint-Liboire;

6 - ADMINISTRATION

- 6-1 Commission du développement économique et entrepreneurial (CDEE) – Représentants– Nomination – Recommandation;
 - 6-2 Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ) – Séminaire 2019 – Directeur des services techniques – Inscription – Autorisation;
 - 6-3 Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ) – Colloque 2019 – Inscription;
 - 7- Clôture de la séance.
-

Madame le préfet, Francine Morin, ouvre la séance à 18 h 30.

Point 1- ORDRE DU JOUR – ADOPTION

CA 19-05-61

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver l'ordre du jour, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 11 DU BUDGET

Point 2- SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2019 – PROCÈS-VERBAL – APPROBATION

CA 19-05-62

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 23 avril 2019 et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 11 DU BUDGET

Point 3- PÉRIODE DE QUESTIONS

Le comité administratif tient une période de questions, tel que prévu à l'ordre du jour.

Aucune question n'est adressée au comité.

4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES

Point 4-1 **BORDEREAU DES COMPTES À PAYER NUMÉRO 01-05A (ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU 24 MAI 2019 – APPROBATION**

CA 19-05-63

CONSIDÉRANT le bordereau des comptes à payer numéro 01-05A (Administration générale), Partie 1, au 24 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver les dépenses figurant au bordereau daté du 24 mai 2019 déposé sous le numéro 01-05A, lequel totalise des dépenses au montant de 1 506,71 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 4-2 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 01-05 (ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU 24 MAI 2019 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 01-05 (Administration générale), Partie 1, daté au 24 mai 2019, au montant de 422 801,49 \$ et pour le Fonds FLI / FLS de 40 000 \$, tel que soumis.

Point 4-3 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 02-05 (ADMINISTRATION ET ÉVALUATION), PARTIE 2, AU 24 MAI 2019 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 02-05 (Administration et évaluation), Partie 2, daté au 24 mai 2019, au montant de 567 727,09 \$, tel que soumis.

Point 4-4 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 03-05 (POSTE DE POLICE (SECTEUR SAINTE-ROSALIE)), PARTIE 3, AU 24 MAI 2019 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 03-05 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, daté au 24 mai 2019, au montant de 3 185,93 \$, tel que soumis.

Point 4-5 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 04-05 (TRANSPORT ADAPTÉ ET TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL), PARTIE 4, AU 24 MAI 2019 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 04-05 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, daté au 24 mai 2019, au montant de 129 170,84 \$, tel que soumis.

Point 4-6 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 07-05 (VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES), PARTIE 7, AU 24 MAI 2019 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 07-05 (Vente pour non-paiement des taxes), Partie 7, daté au 24 mai 2019, au montant de 16 591,30 \$, tel que soumis.

Point 4-7 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 08-05
(SERVICE D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE), PARTIE 8, AU
24 MAI 2019 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 08-05 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, daté au 24 mai 2019, au montant de 9 477,80 \$, tel que soumis.

Point 4-8 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 09-05 (PRÉVENTION
INCENDIE), PARTIE 9, AU 24 MAI 2019 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 09-05 (Prévention incendie), Partie 9, daté au 24 mai 2019, au montant de 1 628,32 \$, tel que soumis.

Point 4-9 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 11-05
(SERVICE JURIDIQUE), PARTIE 11, AU 24 MAI 2019 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 11-05 (Service juridique), Partie 11, daté au 24 mai 2019, au montant de 39,89 \$, tel que soumis.

5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Point 5-1 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONCORDANCE –
RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-347 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-DOMINIQUE**

CA 19-05-64

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 7 mai 2019, le conseil de la municipalité de Saint-Dominique, par le biais de sa résolution numéro 2019-72, a adopté le *Règlement 2019-347 amendant le règlement 2017-324 intitulé Règlement de zonage, afin de modifier le chapitre 22 intitulé Dispositions relatives aux distances séparatrices en milieu agricole et le chapitre 26 intitulé Dispositions relatives aux droits acquis en concordance au Schéma d'aménagement révisé (Règlements 18-509 et 18-523 modifiant le Règlement 03-128 de la MRC des Maskoutains)*;

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 9 avril 2019 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 17 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement intitulé *Règlement 2019-347 amendant le règlement 2017-324 intitulé Règlement de zonage, afin de modifier le chapitre 22 intitulé Dispositions relatives aux distances séparatrices en milieu agricole et le chapitre 26 intitulé Dispositions relatives aux droits acquis en concordance au Schéma d'aménagement révisé (Règlements 18-509 et 18-523 modifiant le Règlement 03-128 de la MRC des Maskoutains)* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-2 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ –
RÈGLEMENT NUMÉRO 497-5 – MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE
SAINTE-MADELEINE**

CA 19-05-65 CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 7 mai 2019, par le biais de sa résolution numéro 2019-05-117, le conseil de la municipalité du Village de Sainte-Madeleine a adopté le *Règlement numéro 497-5 amendant le règlement de lotissement numéro 497 (lot adjacent à une rue publique)*;

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 3 mai 2019 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 15 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement intitulé *Règlement numéro 497-5 amendant le règlement de lotissement numéro 497 (lot adjacent à une rue publique)* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-3 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ –
RÈGLEMENT NUMÉRO 400-4 – VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

CA 19-05-66 CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 21 mai 2019, par le biais de sa résolution numéro 19-312, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté le *Règlement numéro 400-4 modifiant le règlement numéro 400 relatif aux usages conditionnels en ce qui a trait à l'exploitation d'une industrie d'abattage et de conditionnement de la viande*;

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 3 mai 2019 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 15 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement intitulé *Règlement numéro 400-4 modifiant le règlement numéro 400 relatif aux usages conditionnels en ce qui a trait à l'exploitation d'une industrie d'abattage et de conditionnement de la viande* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-4 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ –
RÈGLEMENT NUMÉRO 318-19 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE**

CA 19-05-67 CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 7 mai 2019, par le biais de sa résolution numéro 2019-05-137, le conseil de la municipalité de Saint-Liboire a adopté le *Règlement numéro 318-19 amendant le règlement numéro 301-18 sur les plans d'aménagement d'ensemble afin de modifier les usages autorisés pour la zone H-19*;

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 3 mai 2019 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 15 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement intitulé *Règlement numéro 318-19 amendant le règlement numéro 301-18 sur les plans d'aménagement d'ensemble afin de modifier les usages autorisés pour la zone H-19*, est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

6 - ADMINISTRATION

Point 6-1 COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENTREPRENEURIAL (CDEE) – REPRÉSENTANTS – NOMINATION – RECOMMANDATION

CA 19-05-68

CONSIDÉRANT qu'il y a des postes vacants au sein de la Commission du développement économique et entrepreneurial (CDEE) de la MRC des Maskoutains et qu'il y a lieu d'y pourvoir;

CONSIDÉRANT que les huit postes suivants sont à pourvoir :

- Trois représentants du secteur Industriel et Commercial (3 membres, dont un issu d'une municipalité rurale);
- Un représentant du secteur Agroalimentaire (production ou transformation);
- Un représentant de l'UPA;
- Un représentant du secteur Institutionnel (éducation et enseignement supérieur);
- Un représentant du secteur de l'Économie sociale;
- Un représentant du secteur de l'Emploi (Emploi-Québec);

CONSIDÉRANT que le service du greffe de la MRC des Maskoutains a reçu, au terme d'une demande de renouvellement des mandats ci-haut mentionnés, l'intérêt de renouveler leurs mandats de la part de toutes les personnes dont les postes sont échus au sein de la Commission du développement économique et entrepreneurial, soit :

- Monsieur Maamar Achacha, directeur général, Arivac, représentant du secteur Industriel et Commercial;
- Monsieur Benoît Pion, directeur principal, Ressources matérielles chez Intact Assurance, représentant du secteur Industriel et Commercial;
- Monsieur René Vincelette, vice-président Ressources humaines, Groupe Lacasse, représentant du secteur Industriel et Commercial (municipalité rurale);
- Madame Carole Potvin, vice-présidente Finances, Olymel, représentant du secteur Agroalimentaire (production ou transformation);
- Madame Louise Savoie, vice-présidente du syndicat de l'UPA Vallée maskoutaine, représentant de l'UPA;
- Madame Fanie-Claude Brien, directrice, Synor (CÉGEP), représentant Institutionnel (éducation/enseignement supérieur);
- Monsieur Yves St-Arnaud, directeur général, Atelier de transition, représentant de l'Économie sociale;
- Madame Caroline Lajoie, directrice du bureau de services Québec de Saint-Hyacinthe, représentant du secteur de l'Emploi (Emploi-Québec);

CONSIDÉRANT qu'afin d'harmoniser les périodes de nomination des comités ou commissions de la MRC des Maskoutains, il y a lieu, de nommer, de façon exceptionnelle, les personnes choisies pour siéger à cette Commission pour une période excédant deux ans, soit du 12 juin 2019 au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la greffière daté du 21 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

DE NOMMER, pour un mandat renouvelable, s'échelonnant du 12 juin 2019 au 31 décembre 2021, à la Commission du développement économique et entrepreneurial, les personnes suivantes :

- Trois représentants du secteur Industriel et Commercial (3 membres, dont un issu d'une municipalité rurale) :
 - Monsieur Maamar Achacha, directeur général, Arivac;
 - Monsieur Benoît Pion, directeur principal, Ressources matérielles chez Intact Assurance;
- Monsieur René Vincelette, vice-président Ressources humaines, Groupe Lacasse (municipalité rurale);
- Un représentant du secteur Agroalimentaire (production ou transformation) :
 - Madame Carole Potvin, vice-présidente Finances, Olymel;
- Un représentant de l'UPA :
 - Madame Louise Savoie, vice-présidente du syndicat de l'UPA Vallée maskoutaine;
- Un représentant Institutionnel (éducation/enseignement supérieur) :
 - Madame Fanie-Claude Brien, directrice, Synor (CÉGEP);
- Un représentant de l'Économie sociale :
 - Monsieur Yves St-Arnaud, directeur général, Atelier de transition;
- Un représentant du secteur de l'Emploi (Emploi-Québec) :
 - Madame Caroline Lajoie, directrice du bureau de services Québec de Saint-Hyacinthe; et

DE PRENDRE ACTE de la constitution de la Commission du développement économique et entrepreneurial de la MRC des Maskoutains :

- Madame Francine Morin (Élu - MRC);
- Monsieur Donald Côté (Élu - MRC);
- Monsieur Simon Giard (Élu - MRC);
- Monsieur Mario St-Pierre (Élu - MRC);
- Monsieur Maamar Achacha, représentant le secteur Industriel et Commercial;
- Monsieur Benoît Pion, représentant le secteur Industriel et Commercial;
- Monsieur René Vincelette, représentant le secteur Industriel et Commercial (Municipalité rurale);
- Madame Carole Potvin, représentant le secteur Agroalimentaire (production ou transformation);
- Madame Louise Savoie, représentant l'UPA;
- Madame Fanie-Claude Brien, représentant le secteur Institutionnel (éducation/enseignement supérieur);
- Monsieur Yves St-Arnaud, représentant le secteur de l'Économie sociale;
- Madame Caroline Lajoie, représentant le secteur de l'Emploi (Emploi-Québec).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-2 **ASSOCIATION DES INGÉNIEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (AIMQ) –
SÉMINAIRE 2019 – DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES –
INSCRIPTION – AUTORISATION**

CA 19-05-69

CONSIDÉRANT que l'Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ) tiendra son séminaire de formation les 15, 16, 17, 18 septembre 2019, à Sherbrooke, sous le thème *Le génie sans limites*;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur des services techniques daté du 15 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER l'inscription de monsieur Jean-Sébastien Bouvier, directeur des services techniques, au séminaire de formation qui se tiendra les 15, 16, 17, 18 septembre 2019, à Sherbrooke, au coût d'inscription de 725 \$, plus les taxes applicables, et d'autoriser le remboursement de ses dépenses sur présentation des pièces justificatives appropriées, et conformément à la *Politique de remboursement de dépenses de la MRC des Maskoutains* adoptée le 26 mars 2003; et

Le montant ci-devant mentionné devra être payé à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 ET 8 DU BUDGET

Point 6-3 **ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES FINANCIERS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (AGFMO) – COLLOQUE 2019 – INSCRIPTION**

CA 19-05-70

CONSIDÉRANT que l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMO) tiendra son colloque annuel les 10, 11, 12 et 13 septembre 2019, à Orford;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur des finances et agent du personnel daté du 13 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER l'inscription de monsieur Francis Blondeau, directeur des finances et agent du personnel, au colloque annuel qui se tiendra les 10, 11, 12 et 13 septembre 2019, à Orford, au coût d'inscription et d'hébergement de 1 210 \$, et d'autoriser le remboursement de ses dépenses sur présentation des pièces justificatives appropriées, et conformément à la *Politique de remboursement de dépenses de la MRC des Maskoutains* adoptée le 26 mars 2003; et

Le montant ci-devant mentionné devra être payé à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 7- **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

CA 19-05-71

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 18 h 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 11 DU BUDGET

Francine Morin, préfet

M^e Magali Loisel, avocate et greffière